

# VAR HABITAT – OPH DU VAR

**Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR**  
**Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9**

## EXTRAIT

4

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de  
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **6 MAI 2025**

**Objet de la délibération :**

**REALISATION DE  
PRÊTS PLUS ET PLAII  
AUPRES DE LA CDC  
POUR LE FINANCEMENT  
DE LA CONSTRUCTION  
DE 11 LOGEMENTS (7  
PLUS – 4 PLAII) « LA  
COLLEGIALE » (EX  
KENNEDY) SIX-FOURS -  
511-01**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR  
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :  
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

**Présents :** Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno BAIXE, Christian  
BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen  
COINTREL, Marc ESPONDA, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc  
GUILLEUX, Josée MASSI, Valérie RIALLAND

Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND  
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI  
Serge PELLEGRIN, ayant donné pouvoir à Patrick EVEILLEAU

**Absents et excusés :** Martine ARENAS, Dalila CHOUJIAH, Delphine GROSSO,  
Dominique LAIN, Marc LAURIOL, Jacques PEYROT.

**Représentants du CSE présents :** Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

**Commissaire du gouvernement :** Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :  
Chers Collègues,

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 13 du 17 Octobre 2024.**

Par délibération n° 23 du 22 Octobre 2020, vous avez autorisé la construction de 11 logements « La  
Collégiale » (ex Kennedy) à Six-Fours.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser auprès de  
la C.D.C. un contrat de prêt composé de 4 lignes de prêts pour un montant total de 1 290 523,00 € et  
dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

PRÊTS PLUS ET PLAI

Prêt	PLUS	PLUS Foncier	PLAI	PLAI Foncier
Montant	437 443,00 €	409 877,00 €	202 207,00 €	240 996,00 €
Durée du Prêt	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Durée d'Amortissement	40 ans sans différé d'amortissement	60 ans sans différé d'amortissement	40 ans sans différé d'amortissement	60 ans sans différé d'amortissement
Périodicité	Annuelle			
Index	LIVRET A			
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.60%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.23 %	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0.40%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.23 %
	<i>Révision du taux d'Intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>			
Typologie Gissler	1A			
Profil d'Amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)			
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)			
Taux de progressivité de l'échéance	de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>			

La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à hauteur de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité la réalisation de prêts et accorde les autorisations sollicitées.

Le Président

Thierry ALBERTINI